

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 28 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (25): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philpson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE,

Etaient absents (08) : Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

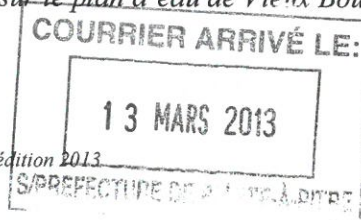
Délibération n° 08-02-2013

Organisation du Mois du Nautisme et du Développement Durable

Les trois précédentes éditions du Mois du Nautisme et du Développement Durable ont été des réussites sur le plan de l'organisation et de la popularité.

La mise en valeur des activités de pleine nature tant tournées vers le nautisme ou le développement durable sont toujours des éléments forts de la volonté politique municipale. Le sport, outre qu'il soit un facteur d'insertion sociale et professionnelle, reste le vecteur le plus sûr de lutte contre les maladies cardio-vasculaires et les déviations de notre population.

Au cours de ce MN2D la population aura la fierté de découvrir notre projet d'insertion axé sur de la voile traditionnelle et d'encourager l'équipage de jeunes mornaliens « **Nou la Osi – Mornalo an action** » qui participera à la mythique course « **Manman dlo** » sur le plan d'eau de Vieux Bourg et au TGVT 2013.



Les arguments démontrant le potentiel de la zone de Vieux-Bourg et les moyens à mettre en œuvre sont développés dans le corps du projet joint. La continuité de ce projet constitue non seulement une preuve de courage mais aussi la démonstration de la capacité d'organisation à grande échelle de la ville.

Cette année un accent encore plus important sera donné aux sports nautiques et à l'écotourisme en corrélation directe avec la remise en activité et le déploiement de la base nautique nouvellement municipale. Cette cohérence établit fortement la qualité de la politique sportive et culturelle municipale et sa bonne santé.

Le Mois du Nautisme et du Développement Durable se déroulera du 31 mai au 23 juin 2013 et s'étendra pour cette nouvelle édition sur plusieurs quartiers de la ville de Morne-à-L'Eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et d'approuver la tenue de cet évènement, le plan de financement proposé en annexe, et enfin de l'autoriser à solliciter le cofinancement de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions portant délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu le projet d'organisation du Mois du Nautisme et du Développement Durable

Ouï l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'organisation de l'évènement « Le Mois des Sports Nautiques et du Développement Durable » à Vieux-Bourg Morne-à-L'Eau qui se tiendra du 31 mai au 23 juin 2013.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement de ladite opération présenté en annexe. Cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2013 de la Commune de Morne-à-L'Eau

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de cette opération.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 28 Février 2013

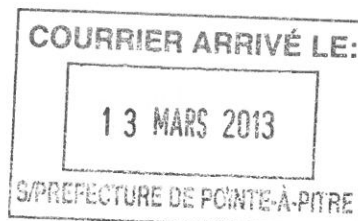


Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.





**MOIS DU NAUTISME ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE
4EME EDITION
DU 31 MAI AU 23 JUIN 2013**

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		Droits d'entrée activités nautiques	200€
Frais de réception, Boissons, Repas	5700€	Droits d'entrée visite écotourisme	250€
Cadeaux et récompenses, T shirts	4 000€	Inscription randonnée VTT	300€
Pharmacie	200€	74- Subventions d'exploitation(1)	
Divers Accessoires	500€	Conseil régional	10 000€
61 - Services extérieurs		Conseil général	10 000€
Confections spots TV	800€		
Animation Nautiques	5 925€	Ville de Morne à l'Eau	14 800€
Activités de pleine nature	1 500€	CTIG	6 000€
Concert Live	5 000€	Parc national	7 000€
Journées animations des enfants	5 000€	DJSCS	5000€
Conférences/ projection	1 000€	Sponsors Privés	19 450€
Prestation artistique	2100€		
Aménagement décoration	1000€		
Défilé de mode	6600€		
Location WC Chimique	600€		
62 - Autres services extérieurs			
Sonorisation + Lumière + Projections films	16 275€		
Communication	10 000€		
Ambulance et croix rouge	500€		
Sécurité/gardiennage	2 500€		
Assurance	800€		
Location de chapiteaux	3 000€		
TOTAL CHARGES	73 000€	TOTAL PRODUITS	73 000€

